

21.04.2020 - 14:20 Uhr

## Les traitements bucco-dentaires de nouveau autorisés

Berne (ots) -

Les cabinets dentaires vont rouvrir leurs portes aux patients à partir du 27 avril 2020. La Société suisse des médecins-dentistes SSO et l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDACS) ont élaboré un plan de protection détaillé qui permet aux cabinets dentaires de reprendre leurs activités cliniques.

Traitements et contrôles dentaires seront de nouveau possibles à partir du 27 avril 2020, cela bien entendu moyennant le respect de mesures de protection strictes contre le coronavirus. C'est ce qu'a déclaré le Conseil fédéral le 16 avril 2020. La Société suisse des médecins-dentistes SSO se félicite de cette décision qui permet d'assurer de nouveau l'accès de la population suisse aux soins bucco-dentaires.

Selon Olivier Marmy, membre du Comité central de la SSO, " la préservation de la santé orale est importante, également pour le maintien de l'état de santé général. Après six semaines d'une restriction ordonnée par le Conseil fédéral qui n'autorisait que les soins d'urgence, il était grand temps que la population de ce pays puisse de nouveau être suivie et soignée selon ses besoins afin de prévenir toute dégradation de leur état bucco-dentaire. "

Pour protéger la santé des patients et des membres de l'équipe du cabinet dentaire et prévenir tout risque d'infection, la SSO a, en collaboration avec l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDACS), développé un plan de protection détaillé et concret. Ce plan sera mis à la disposition de tous les médecins-dentistes de ce pays. Les mesures ont été élaborées avec le concours d'experts et reposent sur des connaissances scientifiques. Les normes d'hygiène déjà très strictes en temps normal ont été renforcées et complétées par des mesures supplémentaires telles que le triage des patients à risque ou le respect de la distanciation sociale dans la salle d'attente. Le fait que les autorités rendent possible un redémarrage des cabinets dentaires montre que le plan de protection est convaincant.

Les patients doivent pouvoir se fier à ce que les médecins-dentistes SSO mettent toutes ces mesures préventives en oeuvre avant et pendant les soins. " La santé et la sécurité des patients sont au coeur de nos préoccupations, a encore précisé Olivier Marmy, et, en tant que professionnels de santé, nous appliquons les mesures d'hygiène avec toute la rigueur nécessaire. " Les médecins-dentistes SSO sont de nouveau prêts à accueillir les patients et leurs cabinets sont sûrs.

Informations:

Marco Tackenberg, porte-parole de la SSO, 031 310 20 80 (de 8 à 12 heures) ou par courriel à : marco.tackenberg@sso.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007849/100846366> abgerufen werden.